La mêlée des Métiers

Accès mobilité réduite



TITRE PRO

Missions de la formation

Former un professionnel capable de produire mensuellement les bulletins de paie et de gérer les données sociales de l'entreprise, en appliquant la législation en vigueur et en s'appuyant sur les informationssociales du personnel.

Objectifs

Le gestionnaire de paie est responsable de la production des bulletins de salaire et de la gestion administrative des données sociales d'une entreprise. Il applique la réglementation du travail et de la protection sociale, en s'appuyant sur les informations issues des services RH et de la direction.

- Collecter et traiter les informations nécessaires à l'élaboration de la paie.
- Établir les bulletins de salaire dans le respect de la législa tion.
- Assurer les déclarations sociales mensuelles et annuelles.
- Gérer les événements liés au contrat de travail (entrée, sortie, absence, maladie, etc.).

Il utilise des outils numériques de paie, assure une veille réglementaire et communique avec les organismes sociaux et les services internes.

Métiers visés

- Gestionnaire depaie
- Collaborateur paie
- Assistant paie
- Technicien de paie

Poursuite d'études

Titre Pro Comptable Assistant
Titre Pro Gestionnaire comptable et fiscal
BTS Comptabilité et gestion
Licence professionnelle en ressources humaines ou paie

DURÉE 6 MOIS

TITRE GESTIONNAIRE DE PAIE DE NIVEAU 5 RNCP : 37948 / CODE(S) NSF : 315 / SUR DÉCISION DU 23/03/2023

CONTRAT
CONTRAT PRO

Fiche signalétique

TITRE GP

Dispositif d'évaluations

- Mise en situation professionnelle:04h15
- Entretien technique : 00h30
- Entretien final : 00h20
- Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 05h05

Coût de la formation

Coût de la formation : 2.290 €

La formation « Gestionnaire de paie » comprend 567 heures au total, dont :
367 heures de formation, dont 315 h de cours, 20 h de préparation à l'examen et 32 h de suivi (à raison de 2 h par semaine)
200 heures de stage en entreprise (non rémunérées)

Prérequis

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :
Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (baccalauréat ou équivalent) ou justifiant d'une expérience professionnelle significative dans les domaines de la paie, de la gestion administrative du personnel et/ou de la comptabilité.

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :
Non

Prérequis distincts pour les blocs de compétences :
Non

Titre professionnel délivré par le ministre chargé de l'emploi

Nombre de certifiés	Taux d'insertion global à 6 mois	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois
3856	80%	75%

Données tiréesdeFranceTravail,récupéréesle09/07/2025.



La mêlée des métiers

www.la-melee-des-metiers.fr